



THEME : NOUVEAUTES FISCALES 2011 : quelles conséquences pratiques pour vos clients et quel discours leur tenir ?

Contenu pédagogique :

Durée :
1 jour

Les points suivants seront notamment abordés :

- ◆ **Application des prélèvements sociaux sur l'Assurance Vie : les nouveautés 2011 et la mise en place des règles 2010.**
 - Retenue année par année des prélèvements sociaux sur contrats en UC : quid en cas de rachat partiel, en cas de décès ?
 - L'application des prélèvements sociaux en cas de décès : comment ça marche ?
 - Comment souscrire un contrat en 2011 compte tenu de l'environnement matrimonial et fiscal d'un client en mettant en exergue les avantages réels de l'assurance-vie ?
- ◆ **Plus-values et revenus du patrimoine : taux et nouvelles règles programmés pour 2011 sur les immeubles et les titres.**
 - Pour les plus values mobilières, la transmission d'entreprise, l'exonération pour délai de détention des titres... les nouvelles données et les conseils à retranscrire à nos clients.
 - Les solutions pour anticiper la taxation des plus values immobilières : cessions et apports à sociétés. Quelles conséquences pratiques ? Comment réagir devant l'évolution de la fiscalité des plus values immobilières ? Des structures à l'IS doivent elles être mises en place ? Dans l'affirmative, dans quelles conditions et pour quels résultats ?
- ◆ **Le réaménagement des régimes de défiscalisation par les rabotages et les plafonnements supplémentaires.**
 - Nouveaux taux pour tous les régimes de défiscalisation
 - Focus sur l'investissement Scellier
 - Les nouvelles souscriptions au capital de PME pour l'IR et l'ISF : durcissement des conditions d'accès et réduction des taux. A quelle date ? Ne vaut-il pas mieux neutraliser les revenus à la source ?
 - L'alternative des FIP et FCPI
- ◆ **Anticipation du projet de durcissement de la fiscalité du patrimoine de juin 2011.**
 - Faut-il par exemple distribuer des dividendes début 2011 en prévision d'évolutions futures ? Faut-il, à cette occasion, opter pour un prélèvement libératoire ?
- ◆ **Les autres points nécessaires à votre activité.**
 - Les conséquences de la réforme des retraites sur la fiscalité de l'épargne ;
 - Déclaration commune d'IR l'année du mariage, du divorce, de la conclusion du Pacs, en cas de décès...
 - Suppression du crédit d'impôt sur dividendes.
 - Nouveaux taux : La tranche supérieure de l'IR, les plus values professionnelles, les prélèvements libératoires, les stock-options...
 - Les nouveautés bouclier fiscal.



Intervenant : Richard CHALIÈRE
Directeur de l'exploitation
Associé FIDROIT

Niveau
Approfondissement
Pédagogie
Exposé
Illustration pratique